

é ! TRIER c'est pas (si) compliqué ! RECYCLER c'est pas (si) compliqué ! RÉUTILISER c'est pas

# HABITAT COLLECTIF

2024

## ET TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS



Loire  
FOREZ  
Agglo

**Vous êtes habitant d'un  
logement collectif,  
copropriétaire, bailleur ou  
agence de location ?**

**L'évolution du service de  
collecte des déchets vous  
concerne !**

La hausse des prix de l'énergie et de l'enfouissement impacte le coût du service de gestion des déchets financé par les usagers. Pour le maîtriser, Loire Forez Agglomération met en place une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi). En effet, il reste entre un quart et un tiers de déchets compostables ou recyclables dans les poubelles grises.

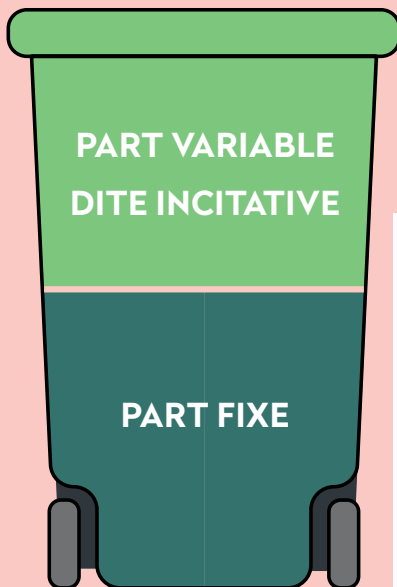
En changeant nos habitudes, il est possible de réduire les tonnages collectés et le coût de traitement associé. En triant les emballages et papiers, en compostant les déchets alimentaires, en changeant vos habitudes de consommation vous contribuez à diminuer votre part incitative.

**é ! TRIER c'est pas (si) compliqué ! RECYCLER c'est pas (si) compliqué ! RÉUTILISER c'est pas (si) c**

# CALCUL DE LA TEOMi

La TEOMi n'est pas une taxe supplémentaire mais un nouveau calcul. Comme pour la facture d'électricité, par exemple, la taxe sera composée d'un « abonnement » et d'une part qui dépendra de votre utilisation du service.

La part variable couvre les coûts variables du service (coûts de traitement essentiellement). Elle est basée sur la production de déchets du foyer.



La part fixe doit couvrir l'ensemble des coûts fixes du service public de gestion des déchets comme l'achat et l'entretien du matériel, les déchèteries du territoire (fonctionnement et investissements), les salaires et les prestations de collecte... La part fixe est basée sur la valeur locative du logement (taux diminué par rapport à la TEOM).

**REPÈRES**

**TEOMi**

=

**PART VARIABLE DITE INCITATIVE**

Comptage des levées année N, payée sur l'année N+1.

+

**PART FIXE**

Taux de la part fixe et grille tarifaire votés annuellement



# CALENDRIER

2024

➤ **Année de déploiement**

Distribution gratuite sur rendez-vous auprès, des gardiens ou des sociétés de nettoyage, de bacs gris pucés roulants pour équiper les locaux ou aires de stockage des bacs.

➤ **Adaptation des camions de collecte**

Les camions de collecte seront équipés d'un système de lecteur de puces.

➤ **Adaptation des Points d'Apport Volontaire**

Les PAV vont être équipés de lecteurs de badge et de smartphone pour comptabiliser les dépôts des usagers dès 2025.

2025

➤ **Année de test**

L'ensemble des équipements seront testés durant cette année et des ajustements pourront être réalisés.  
Seuls les bacs pucés seront collectés.

2026

➤ **Année de comptage réel des levées.**

2027

➤ **Paiement de la 1<sup>ère</sup> TEOMi en même temps que la taxe foncière**



## Tri sélectif

Les bacs jaunes (papiers-emballages recyclables) ne sont pas concernés par la TEOMI.

compliqué ! COMPOSTER c'est pas (si) compliqué ! TRIER c'est pas (si) compliqué ! RECYCLER c'est

# VOS NOUVEAUX BESOINS EN BACS

En habitat collectif, l'incitation peut être collective ou individuelle :

## INCITATION INDIVIDUELLE

Un bac pucé par logement avec verrou et système de stop-collecte (système visuel pour indiquer ne pas vouloir être collecté).

La part incitative de la TEOMi est alors calculée en fonction de la production de déchets du logement.

## INCITATION COLLECTIVE

Plusieurs bacs pucés (avec verrous si stockage extérieur) à disposition de l'ensemble des logements concernés. La part incitative est alors calculée en fonction de la production de déchets de plusieurs logements puis répartie au prorata de la valeur locative.

	Composition du foyer	Litrage de Bac gris
INCITATION INDIVIDUELLE	Foyer de 1 à 3 personnes Résidence secondaire	120 L
	Foyer de 4 à 5 personnes	180 L
	Foyer de 6 personnes et +	240 L
INCITATION COLLECTIVE	Nombre et volume des bacs à calculer en fonction du nombre moyen d'habitants	120 / 180 / 240 / 360 / 660 / 770 L

*Le service déchets de Loire Forez agglomération peut se déplacer sur demande pour vous aider à évaluer les besoins en bacs. Les bacs débordants et les dépôts en dehors des bacs ne sont pas collectés et aucune souplesse ne sera accordée à partir de 2026.*

## CAS PARTICULIERS

### Collecte en Point d'Apport Volontaire

Certains logements déposent actuellement leurs déchets dans de gros conteneurs collectifs. Ceux-ci seront équipés en 2024 d'un système d'identification et vous recevrez dans ce cas un badge pour vous y accéder.

Des informations complémentaires vous seront adressées.



compliqué ! TRIER c'est pas (si) compliqué ! LIMITER c'est pas (si) compliqué ! COMPOSTER c'est pas (si) compliqué !



## COPROPRIÉTAIRES, BAILLEURS ET AGENCES DE LOCATION

Pour récupérer vos bacs pucés ou vos badges,  
merci de remplir le formulaire disponible à ce QR code :



<https://cutt.ly/7wM6ay9b>

ou de contacter nos services dans les plus brefs délais afin de  
préparer l'étape de distribution des bacs qui débutera mi-2024.

# CONTACT

17, boulevard de la Préfecture  
CS 30211  
42605 Montbrison cedex

**[www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)**  
**[dechets@loireforez.fr](mailto:dechets@loireforez.fr)**

Numéro information déchets :  
**04 26 54 70 50**



Financé par

